

À QUI PROFITENT LES GARDERIES À 7\$

Du nouveau dans vos impôts 2009! Dans le but d'établir une équivalence entre les parents qui paient des frais de garde à tarif réduit et ceux qui, faute de places dans les garderies subventionnées ou tout simplement par choix, doivent payer des frais de 25\$ par jour, le gouvernement québécois a haussé les tranches de revenu familial pour le calcul du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde dans son budget 2009.

Cette mesure profitera à tous, mais encore plus aux familles ayant un revenu familial se situant entre 80 000\$ et 90 000\$ où le taux de crédit passe de 31% à 60% pour cette tranche de revenu. Également, la limite des frais de garde relative aux enfants admissibles de moins de sept ans ne souffrant d'aucune déficience est passée de 7 000\$ à 9 000\$.

LA GARDERIE À 7\$ EST-CE VRAIMENT AUSSI AVANTAGEUX QU'ON LE CROIT?

Le manque de place dans les garderies subventionnées est un casse-tête pour bien des parents qui s'empressent de réserver une place pour leur poupon dès la naissance. Les listes d'attentes sont très longues et découragent beaucoup de parents. Les gens croient courir les aubaines avec ce tarif à taux réduit. Analysons quelques situations familiales afin de déterminer si ce tarif de 7\$ vaut vraiment la peine?

Prenons le cas d'une famille ayant un enfant de moins de 7 ans et un revenu familial de 40 000\$ par année. En 2009, des frais de 1680\$ (240 jours) ont été payés pour la garde de leur enfant dans une garderie à tarif réduit à 7\$. Au fédéral, la famille a droit à une déduction pour frais de garde du même montant, toutefois aucun crédit ne lui est accordé au Québec (les frais à 7\$ n'étant pas des frais de garde admissibles). Par contre, si elle avait payé une garderie non subventionnée à 25\$ par jour (6000\$ par année), son crédit remboursable pour frais de garde au Québec serait de 4 080\$ en plus de réduire son revenu imposable de 6 000\$ au fédéral. L'économie est plus grande que l'on croit, car les prestations fiscales pour enfants (PFCE) sont augmentées de 732\$ par années vu la réduction du revenu net au fédéral et le crédit de TPS est majoré de 300\$

Aussi étonnant que cela puisse paraître, en considérant tous ces avantages socio-fiscaux, le coût net des frais de garde pour un revenu familial d'une garderie subventionnée à 7\$ revient à 4,92\$ par jour comparativement à 0,32\$ par jour dans une garderie non subventionnée. Un coup, votre stress vient de diminuer considérablement devant ces résultats.

Heureusement, cette différence ne s'applique pas à toutes les tranches de revenus. Selon mon analyse, le coût demeure équitable pour les revenus d'entre 50 000\$ et 129 000\$. Là où le bât blesse, c'est l'avantage que procurent ces garderies aux revenus de 130 000\$ et plus.

Pour mieux comprendre, comparons les frais payés de 1 680\$ en garderie subventionnée pour une famille ayant un enfant de moins de 7 ans et dont le revenu familial est de 130 000\$ versus des frais de 25\$ par jour (6 000\$ par année) dans une garderie non subventionnée.

Le taux de crédit n'est plus que de 48% pour la tranche de revenu moins la déduction pour emplois de 1 025\$ pour chaque membre du couple. Ainsi, le crédit remboursable au Québec sera de 2 880\$ et leur économie d'impôt au fédéral sera de 1 102\$. Leur coût net revient donc à 8,41\$ par jour dans une garderie non subventionnée. Ce sont eux les véritables gagnants.

VERSEMENTS ANTICIPÉS

L'argument de plusieurs sera : «Ça nous revient moins cher de payer 7\$ par jour que 25\$.» Mais saviez-vous que vous pouvez avoir droit à des versements anticipés si vous estimez que vous aurez droit à un crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants supérieur à 1 000\$ pour l'année 2010? Mieux encore, au fédéral, la déduction pour frais de garde peut être demandée au moyen d'une réduction des retenus salariales.

Vous n'avez pas à attendre la production de votre déclaration de revenus pour demander ce crédit d'impôt. Si tel est votre cas, il faut remplir votre demande (formulaire TPZ-1029,8F) et le transmettre à Revenu Québec avant le 1^{er} septembre 2010 pour y avoir droit. Les versements anticipés sont trimestriels. Un seul des conjoints peut faire une demande et vous devez être inscrits au dépôt direct.

À QUI REVIENT LA RESPONSABILITÉ DES FRAIS DE GARDE?

Cela étant dit, il y a lieu de se questionner face à notre responsabilité d'assumer nos frais de garde sans courir les subventions gouvernementales qui coûtent des milliards de dollars chaque année. Voilà, chers parents, consolez-vous si vous n'arrivez pas à trouver une place dans une garderie à tarif réduit, vos avantages fiscaux seront plus

COÛT NET DES FRAIS DE GARDE PAR JOUR DANS UNE GARDERIE NON SUBVENTIONNÉE

15\$ 12\$ 9\$ 6\$ 3\$ 0\$ 40 000\$ 60 000\$ 80 000\$ 100 000\$ 130 000\$ 150 000\$

GARDERIE À 7\$ GARDERIE NON SUBVENTIONNÉE

Revenu familial brut 40 000 \$ 80 000\$ 130 000\$ 40 000 \$ 80 000\$ 130 000\$

Frais de garde payés (240 jours) 1680\$ 1680\$ 1680\$ 6 000\$ 6 000\$ 6 000\$

Économie d'impôt au fédéral 211\$ 211\$ 308\$ 752\$ 752\$ 1102\$

Cédit d'impôt remboursable au Québec N.A. N.A. N.A. 4 140\$ 3 600\$ 2 880\$

Augmentation de PFCE 205\$ 34\$ - \$ 732\$ 120\$ - \$

Soutien pour enfants N.A. N.A. N.A. N.A. N.A. N.A.

Augmentation de crédit pour la TPS 84\$ - \$ - \$ 300\$ - \$ - \$

Augmentation du crédit pour la TVQ N.A. N.A. N.A. N.A. N.A. N.A.

Avantages sociaux-fiscaux 500 \$ 245\$ 308\$ 5 924\$ 4 472\$ 3 982\$

Coût net par jour 4,92\$ 5,98\$ 5,72\$ 0,32\$ 6,37\$ 8,41\$

NOTE : LES DEUX MEMBRES DU COUPLE GAGNENT LE MÊME REVENU BRUT.